COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260321-2026_024-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Jean-François LE GALL, Maire en date du 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents : Arnaud LE FOLL, Catherine DROUIN, Pauline GEY, Yvon LE CREFF, Sophie LE DERFF, Didier LE GUEN, Aziliz MONOT, Gireg MOUTON, Marine PUGIEU, Franck RIDEL, Saïg RUBEUS, Gwenaelle SEGALEN, Didier TASSET, Lucile VASSOUT, David VOGE.
Absent excusé :
Absent :
Secrétaire de séance : Sophie LE DERFF

Délibération n° 2026-024 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au mairie sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.
Monsieur le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 23 MAR. 2026

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)